

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DES AFFAIRES RURALES

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DIRECTION DES AFFAIRES RURALES

Les terres collectives, un levier Stratégique du Développement Rural Durable:

« Mobilisation et Melkisation des terres »

3eme Conférence Arabe sur le foncier

Rabat 19 Février 2025

AGENDA

I

CONTEXTE

II

CONCEPTS-CLÉS

III

OBJECTIFS STRATEGIQUES

IV

DEMARCHE SUIVIE

V

RESULTATS ATTENDUS

I/CONTEXTE : LES HAUTES ORIENTATIONS ROYALES

- **Pour l'accélération du processus d'appropriation des terres collectives au profit des ayants-droit et à titre gratuit** (Assises nationales sur "la politique foncière de l'Etat et son rôle dans le développement économique et social", décembre 2015)
- Pour faire des terres collectives un levier pour le **développement rural** pour rehausser le niveau de vie **socio-économique** de la population (Fête du trône, 30 juillet 2018)
- Pour recentrer les programmes sur le développement du capital humain, **favoriser l'émergence d'une classe moyenne agricole** et lancer « **une nouvelle génération d'initiatives génératrices de revenus et d'emplois** » (session parlementaire, octobre 2018)
- Pour faire **de l'opération de mobilisation d'un million d'hectares de terres agricoles collectives**, au profit des investisseurs et des ayants droit un des leviers de la nouvelle stratégie agricole (Session parlementaire octobre 2020).

I/CONTEXTE (suite)

Cadre juridique adapté

Loi 62-17 du 9 août 2019

Relative à la tutelle administrative sur les collectivités ethniques et la gestion de leurs biens et sont décret d'application

Loi 63-17 du 9 août 2019

relative à la délimitation administrative des terres des collectivités ethniques

Loi 64-17 du 9 août 2019

Relative aux terres collectives situées dans les périmètres d'irrigation

II/CONCEPTS-CLÉS

1. Terres Collectives

Terres appartenant à des communautés dites « Collectivités Ethniques » et dont la tutelle administrative est assurée par M. le Ministre de l'Intérieur

2. Mobilisation

Location des terres collectives pour la réalisation des projets investissements agricoles

3. Melkisation

Appropriation des terres collectives au profit des Ayants droit membres des collectivités Ethniques pour le développement agricole

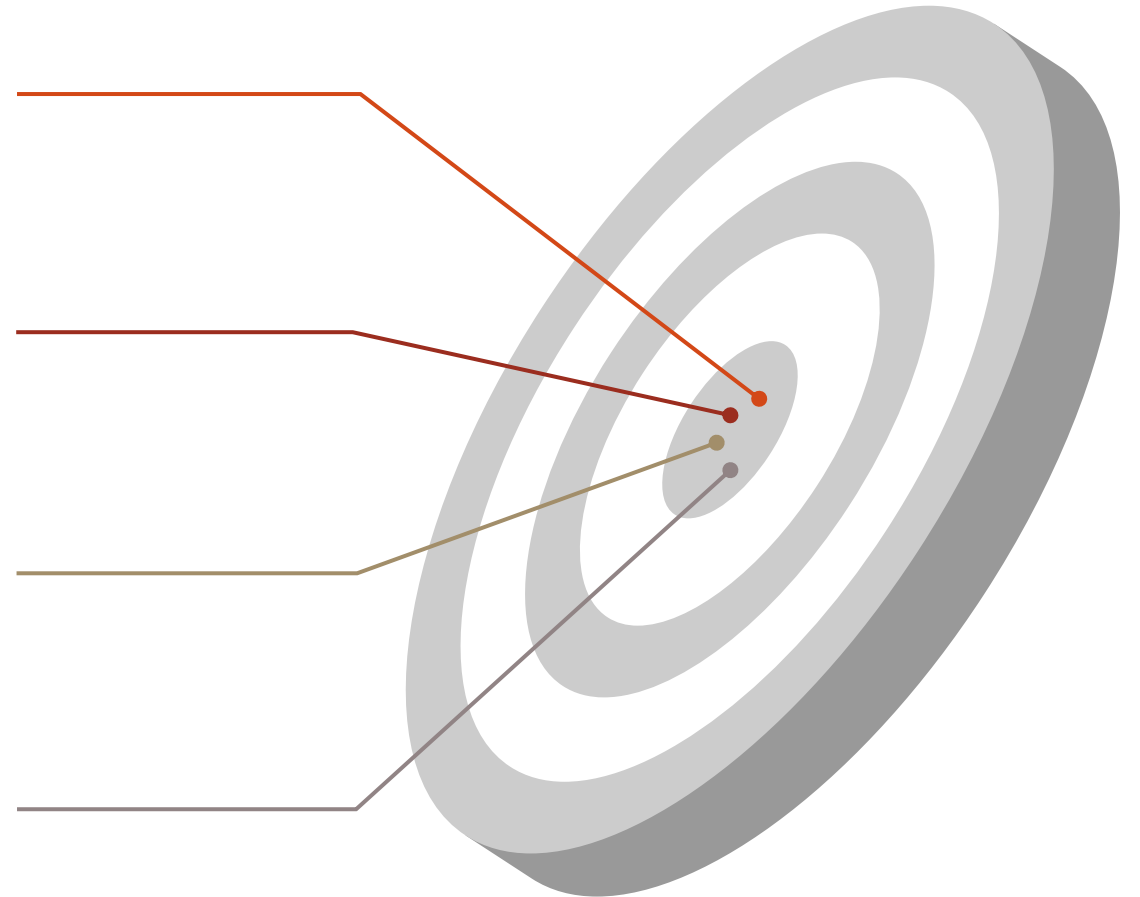
III/OBJECTIFS STRATEGIQUES

⇒ Le développement durable du monde rural est un enjeu stratégique pour le Maroc;

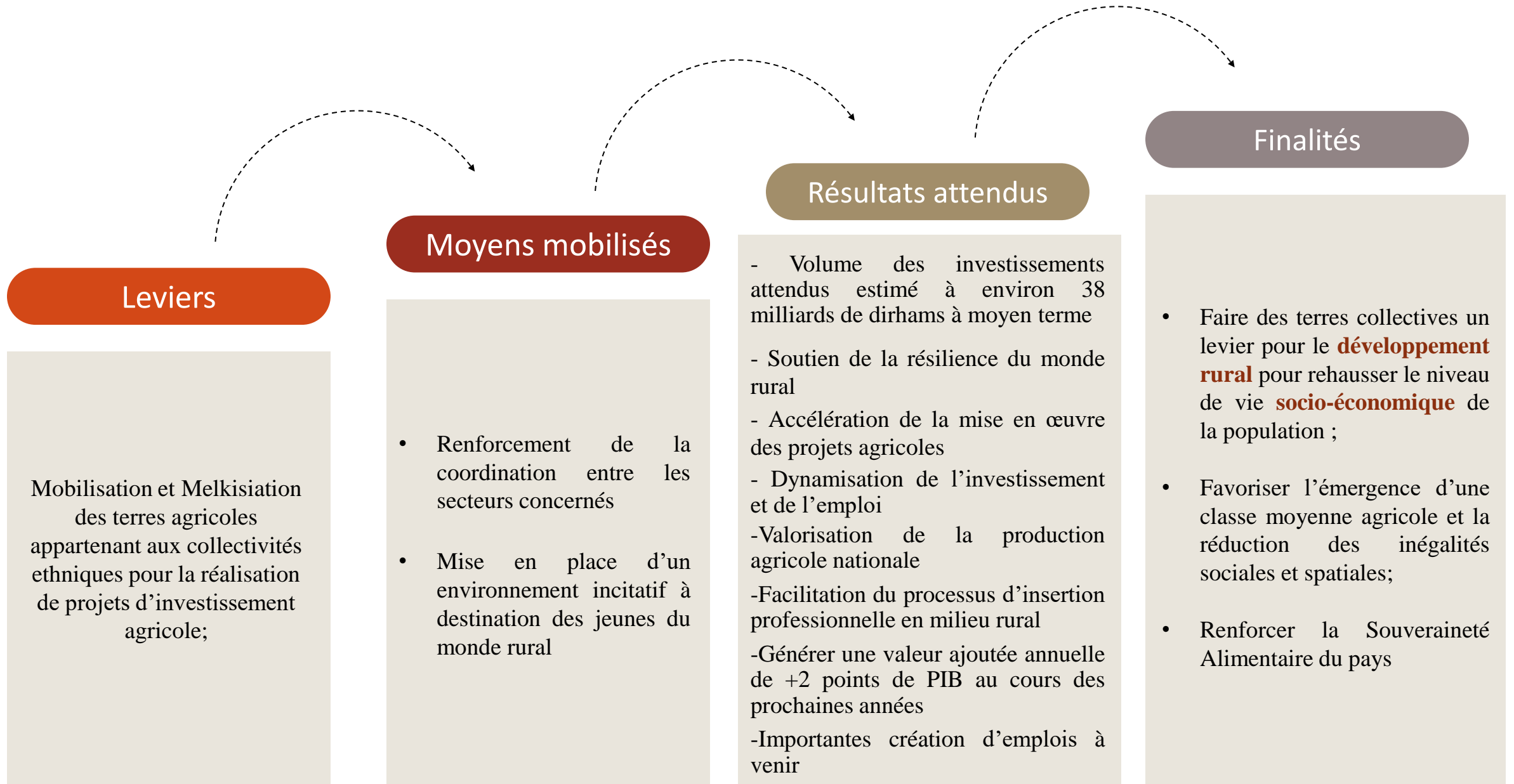
⇒ La promotion du développement durable du monde rural est l'un des principaux transformateurs de notre modèle de développement et l'un des accélérateurs de la mise en œuvre des ODD et du NMD au Maroc;

⇒ Le foncier est un facteur de production et de promotion de l'investissement productif et des activités agricoles compétitives et créatrices d'emploi;

⇒ Les processus de mobilisation et de melkisation, sont des projets intégrés et des facteurs de changement et de transformation structurelle du monde rural qui mettent l'ayant-droit au centre des initiatives de développement;

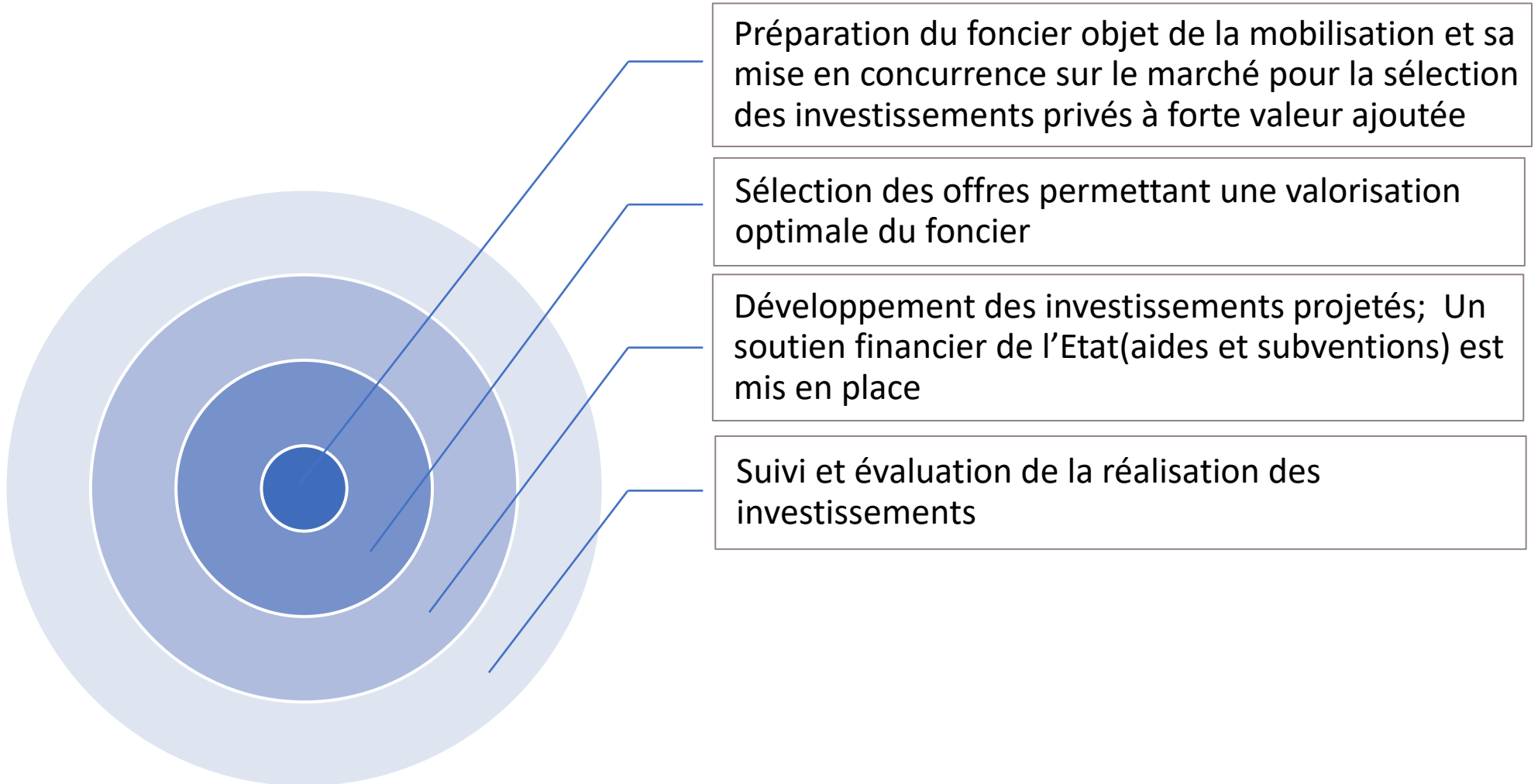


IV/DEMARCHE SUIVIE



IV/DEMARCHE SUIVIE (suite1)

Mode Opérateur de la Mobilisation

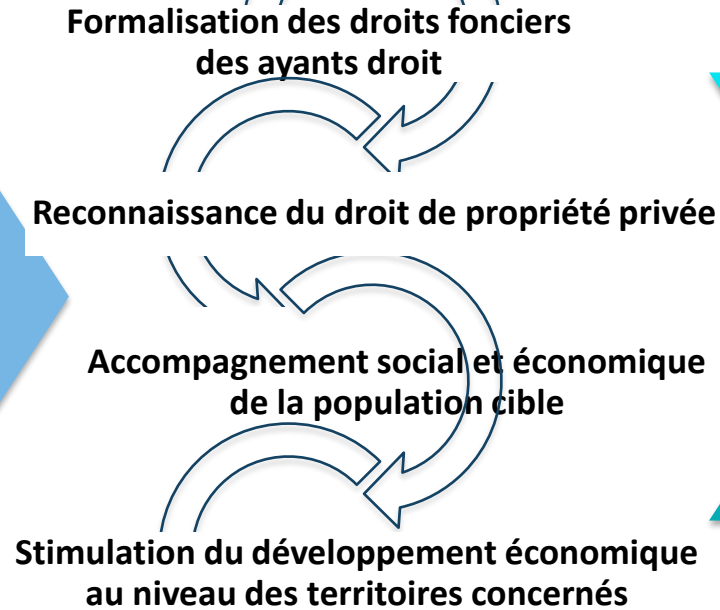


IV/DEMARCHE SUIVIE (suite2)

Mode Opérateur de la Melkisation



Appropriation des terres à travers la melkisation au profit des ayants droit membres des collectivités ethniques



Formalisation des droits fonciers des ayants droit

Reconnaissance du droit de propriété privée

Accompagnement social et économique de la population cible

Stimulation du développement économique au niveau des territoires concernés



Faire de l'appropriation du foncier un véritable levier de croissance économique au milieu rural

IV/Résultats & impact globaux



Dynamisation du marché foncier



Durabilité des projets



Augmentation de la garantie du foncier



Création d'une dynamique de changement dans le monde rural



Accroissement de la productivité agricole



Autonomisation de la population cible (les ayants droit et les jeunes)



Création d'une dynamique de développement économique du monde rural avec le secteur agricole comme levier

IV Résultats & impact spécifiques(suite)



Dynamisation du marché foncier rural



Création d'une dynamique positive d'engagement de la population



Augmentation de la valeur des terres du fait de la sécurité accrue des droits fonciers



Augmentation de la valeur des patrimoines des ménages ruraux



Création d'un terrain favorable à la réalisation d'investissements pour accroître la productivité des terres via l'octroi des subventions aux investisseurs et aux ayants droit et l'appui financier et technique aux coopératives



Effet d'entraînement du secteur primaire sur le reste de l'économie, notamment les secteurs tertiaire et quaternaire



Amélioration et optimisation de l'allocation des ressources foncières (marché foncier de la location, réorganisation de l'assiette foncière des exploitations agricoles)



Au plaisir de débattre avec vous !